ART. 7 N° 1135

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

### SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 1135

présenté par M. Latombe

à l'amendement n° 1121 (Rect) de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique

-----

#### **ARTICLE 7**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« substantiellement »

le mot:

« sensiblement ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

« Substantiellement » permet une modification conséquente, alors que « sensiblement » est plus précis. Par ce sous-amendement, nous visons à réduire le champ des modifications possibles.